



Responsabilité d'informer? quid d'une réparation foireuse?

Par **mop80**, le **27/11/2008** à **14:53**

Bonjour

Scénario un peu bête, mais j'apprécie tous vos éclaircissements ou conseils!

En mars 2008 (il y a 8 mois), j'ai déposé des chaussures en cuire à faire nettoyer car elles avaient ramassé une tache de vin.

Le cordonnier accepte de nettoyer, mais 2 mois après (le temps que ça sèche), m'informe que il ne peut pas nettoyer le cuir car la tache est trop imprégnée; il faut reteindre les chaussures.

Moyennant paiement supplémentaire, il propose de les teindre en couleur brune plus foncée. Encore 2 mois plus tard, je viens chercher les chaussures mais la teinture ne tient pas (elle pèle). Je les ramène, et ça se répète 2 fois encore, jusqu'à je suis obligé de choisir de les teindre en couleur noire pour que ça tienne (le cuire initial étant mort à ce point ci)

ça fait maintenant 8 mois que je n'ai plus mes chaussures, qu'au bout de toutes les opérations le cuir est niqué et je me retrouve avec des chaussures d'une couleur différente que celle dont je m'attendait il y a 8 mois.

Le cordonnier étant aussi super désagréable et très cher (+100€ pour le tout), est-ce qu'il serait possible de retirer quelque chose de tout ça pour réclamer un remboursement partiel auprès du cordonnier? Si nécessaire dans une juridiction de proximité?

Pourrais-je soutenir qu'en tant qu'expert, il aurait dû me prévenir que ça aboutirait peut être

avec des chaussures noires?

Merci par avance pour votre aide.